



**ARRETE**

*portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en*

**Première année de Licence  
Mention Droit,  
Parcours Double diplôme franco-anglais avec l'Université de Bangor  
Année universitaire 2023-2024**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

**Première année de Licence  
Mention Droit  
Parcours Double diplôme franco-anglais avec l'Université de Bangor**

est composée comme suit :

- Charlotte RAULT, Maître de Conférences, Présidente
- Bairbre NI CHIOSAIN, Maître de Conférences
- Cécile LE GALLOU, Maître de Conférences
- Céline MANGEMATIN, Professeure des universités
- Jérôme JULIEN, Professeur des universités
- Laurent POSOCCO, Maître de Conférences
- Anne-Laure THOMAT RAYNAUD, Maître de Conférences
- Amina ASKAR, Maître de Conférences
- Bérénice BERTIER DE LESTRADE, Maître de Conférences
- Sara BRENNAN, Maître de Conférences
- Nathalie CASAMATTA, Professeure agrégée
- Kristine CHICK, Enseignante contractuelle des universités
- Jennifer CURTIN, Professeure certifiée
- Anne D'ABBADIE D'ARRAST, Maître de Conférences
- Greg ELLIS, Professeur certifié
- Estelle FORHER-DEDEURWAERDER, Maître de Conférences
- Catherine GINESTET, Professeure des universités
- Christophe PAULIN, Professeur des universités
- Lucie PAULIN, ATER
- Nathalie PICOD, Maître de Conférences
- Mariana PUJOL, Maître de Conférences
- Christine SOGNO, Maître de Conférences
- Daniel KELLY, Professeur certifié
- Solenne HORTALA, Maître de Conférences
- Paul CAZALBOU, Professeur des universités

**Article 2**

La commission se constitue, pour la conduite des entretiens de recrutement, en groupe de deux examinateurs, désignés par le président de la commission.

**Article 3**

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 4 avril 2023

**Le Président de l'Université,  
Hugues KENFACK**

